POINT 5 : PROJET DE DÉLIBÉATION – DCM20260427-05

DÉSIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉLIORATION DES CHEMINS DE LA VALLÉE D'HÉRIMONCOURT (SIACVH)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la ville est membre du Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt (SIACVH).

A ce titre, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui siègeront avec voix délibératives en cas d'empêchement des titulaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mathieu GAGLIARDI	Jean-Luc MIESKE
Patrick LIEGEART	Philippe LOMBARDOT

La désignation est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de voter à main levée,
- **APPROUVE** la désignation des membres proposés ci-dessus au SIACVH.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI

PROJET